L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN. 27 MAI

FEUILLETON.

UN

MARIAGE TRAGIQUE

PAR

ERNEST DAUDET.

XVIII.

OU L'ESPÉRANCE RENAIT POUR TOUT LE MONDE.

— Suite. —

Debout devant elle, le vieillard la regardait avec complaisance.

—Quand avez-vous vu la personne qui vous envoie ? demanda-t-elle.

—Hier, mademoiselle. J'ai entendu dire que les invités de M. le comte devaient arriver dans la soirée. Je suis allé la prévenir. C'est alors qu'elle m'a remis cette lettre. Je n'espérais pas vous voir si tôt, car je ne pouvais penser que les hasards d'une promenade vous conduiraient ici.

—Comment m'auriez-vous abordée ?

—Oh ! j'aurais bien trouvé le moyen, répondit malicieusement le vieux. Et puis, il y a un bon Dieu pour les amoureux. Il m'aurait soufflé une bonne inspiration. Mais enfin, puisqu'il vous a menée de ce côté, le métier ne sera pas très difficile. Avez-vous une réponse à me donner ?

Je le voudrais; mais je n'ai rien ici de ce qu'il faut pour écrire. D'autre part, si l'on me voit maintenant rentrer au château, en sortir ensuite et revenir de ce côté, on voudra me suivre.

—Oui, je comprends. Eh bien ! ma belle demoiselle, voici ce qu'il faut faire. En cette saison, la nuit vient à cinq heures. Préparez votre lettre, et quand les pendules du château sonneront, ouvrez la croisée de votre chambre; je serai dessous, je sifflerai et vous pourrez jeter le poulet; je le recevrai et une demi-heure après j'arriverai à la *Belle-Croix*. Ça vous va-t-il ?

Juliette répondit affirmativement. Le jardinier reprit :

—Et maintenant, je vais faire un saut jusqu'à Domène, afin de prévenir le jeune monsieur que je vous ai vue, que je vous ai parlé et que, ce soir, il aura de votre écriture à mettre sur son cœur, avant de s'endormir.

A ces mots, Juliette rougit.

—C'est point pour vous faire honte que je dis cela, mademoiselle, ajouta le vieux. Le monsieur ne m'a pas fait des confidences; mais je devine de quoi il retourne.

—Puisque vous allez le voir, remettez-lui ceci comme preuve de la vérité de vos paroles ! s'écria Juliette.

Elle portait au cou un médaillon dans lequel se trouvait le portrait de sa mère. Elle s'en défit entre les mains du jardinier, qui devait le déposer entre celles de Roger.

—Ça suffit, mademoiselle. Il faut à présent que je m'éloigne; on ne doit pas nous voir ensemble.

Il remit son chapeau. Traversant la prairie à grands pas, il franchit la grille et atteignit la route, se dirigeant vers Domène.

Juliette reprit alors sa promenade, très émue, comme on doit le supposer, marchant un peu au hasard, et si complètement absorbée dans ses pensées qu'elle ne voyait même pas les lieux qu'elle traversait.

Roger si près d'elle ! n'était-ce pas fait pour lui rendre son courage ? Que pouvait-on maintenant contre son repos, puisque son ami veillait ? Elle suivait, par la pensée, le messager qui se rendait auprès de lui, et lorsqu'au bout d'une demi-heure elle arriva devant le château, elle ressentit un bonheur infini en songeant qu'à la même minute le jardinier faisait savoir à Roger qu'elle n'ignorait plus sa présence à Domène.

Elle entra dans le château, et comme elle ne connaissait pas encore les êtres, se mit à la recherche d'un domestique, afin de se faire indiquer sa chambre. Elle vit une porte devant soi, la poussa et se trouva dans le salon où la veille elle avait passé la soirée.

Un homme assis devant une table écrivait. C'était Morancé.

Il se leva vivement et s'avança vers Juliette, le sourire aux lèvres :

—Je vous dérange, dit-elle : pardonnez-moi. Ce château est si grand qu'on s'y perd.

—Daignez entrer, mademoiselle, répondit le comte; vous ne me dérangez nullement. A vous dire vrai, je vous croyais encore endormie; tandis que si j'en juge par la neige attachée à vos bottines, vous êtes déjà sortie.

—J'ai fait le tour de votre parc. Je marche depuis une heure, reprit Juliette en s'approchant du feu et en présentant ses pieds à la flamme.

Morancé poussa vers elle un fauteuil. Elle s'assit et ajouta :

—Il est très vaste, ce parc, très pittoresque.

—Un peu triste, peut être, trop mystérieux.

—Oh ! cela ne me déplaît pas....

Ces paroles, l'accent de Juliette, l'expression de bonheur qui régnait sur sa physionomie, trompèrent Morancé. Il commença à croire qu'elle ne répugnait plus à l'idée de devenir sa femme. Il fut à son tour tout changé, et un rayon d'espérance entra dans son cœur, avec une sensation indéfinissable, provoquée par la pensée qu'elle pourrait non-seulement lui appartenir, mais encore l'aimer un peu. Il comprit toutefois qu'un si rare bonheur ne voulait pas être violenté, qu'il fallait l'attendre, laisser le temps accomplir son œuvre, l'oubli passer sur le souvenir de son rival et la sympathie pénétrer peu à peu le cœur de Juliette.

Il se garda donc bien de trahir ses sentiments, et s'efforçant d'animer l'entretien, il dit :

—Votre présence nous a ramené le soleil, mademoiselle. La neige commence à fondre; le froid a tempéré ses rigueurs, et les projets que j'avais formés pour charmer votre séjour ici pourront, je l'espère se réaliser.

—Quels sont-ils ? demanda Juliette qui tenait, elle aussi, à dissimuler le véritable état de son âme.

—Voici le programme que je soumets à votre approbation. Demain, ascension du Belledonne, avec la marquise et M. Miguelin. Madame votre mère m'a paru n'avoir pas un désir bien vif de nous accompagner.

—Pour une fois, elle gardera la maison; mais pour une fois seulement, et si vous voulez me plaire, il faut organiser des plaisirs où elle puisse avoir sa part.

—Oh ! c'est bien entendu ! s'écria Morancé, de plus en plus séduit par l'attitude de Juliette qui ne se ressentait en rien des précédents incidents, ni de la répugnance qu'elle avait d'abord manifesté contre lui. Donc, demain, nous gravirons le Belledonne. Je ne sais, par exemple, si nous pourrons arriver jusqu'aux pics. Les guides craignent que nous ne puissions dépasser le lac du Crozet. En tout cas, notre ascension, à supposer qu'il faille la borner là, sera toujours très intéressante.

—Pourrons-nous revenir dans la journée ?

—Non, si nous voulons atteindre les pics. L'excursion est alors de deux jours et votre retour ne s'effectuerait que dans la soirée du second. Nous donnerons ensuite vingt-quatre heures au repos que nous aurons gagné, et commencerons alors les chasses, qui dureront une semaine, si le temps nous le permet. Une vingtaine de personnes, appartenant à la société du pays, viendront passer cette semaine avec nous, et nous aurons, pendant ce temps, un bal qui ne réunira pas moins de trois cents invités, et une représentation théâtrale, donnée par la troupe de Grenoble, qui, me dit-on, mérite son succès.

Juliette, en entendant l'énumération des plaisirs projetés, était ravie, puisqu'ils auraient pour résultat d'abréger la durée de l'intimité dans laquelle les hôtes actuels de Morancé étaient obligés de vivre au château, tant qu'ils y seraient seuls avec lui.

—Mais savez-vous, monsieur le comte, que vous allez faire des folies, lui dit-elle.

—Des folies.... alors qu'il s'agit de vous plaire ? répondit-il, avec une effusion qui révélait ses désirs.

A ces mots, elle oublia le rôle qu'elle avait résolu de s'imposer, et avec cette expression irritée que Morancé connaissait déjà, elle continua :

—C'est vrai, j'oubliais que je ne suis ici que pour attendre d'avoir le bonheur de partager vos sentiments, et que je dois subir tout ce que vous jugerez bon de faire pour m'en pénétrer. Vous, du moins, vous ne l'oubliez pas.

—Ai-je tort ? Quel est le droit d'un homme amoureux ? C'est apparemment d'essayer de convaincre de la sincérité de ses sentiments. Qu'ai-je fait de plus ?

—Vous exercez votre droit, monsieur, et si vous n'êtes pas parvenu à me plaire, c'est que j'exerce le mien. J'ignore ce que l'avenir nous réserve; mais, croyez-moi, en refusant de vous contenter de mon amitié, vous passez à côté d'un beau rêve. Elle n'eût été ni banale ni sans utilité pour vous, tandis que je ne peux vous laisser espérer que vous aurez jamais mon amour.

Malgré son ferme dessein de dissimuler, ce langage tomba de ses lèvres, sous l'influence de sa loyauté.

Dans sa pensée, il devait être pour le comte un suprême avertissement donné par elle au moment d'entrer dans un rôle destiné à le tromper.

Mais, quand elle eût ainsi parlé, le tête-à-tête devenait embarrassant. Elle se leva donc, traversa le salon, en regardant Morancé tristement, sans colère et sortit.

—Ah ! maudite fille ! s'écria-t-il, le bras tendu vers la porte qui se fermait derrière elle; coquette et opiniâtre ! Mais, j'aurai raison de toi !

Il s'arrêta. La marquise de Flavacourt entrait, suivie de Miguelin.

—Vous étiez seul avec ma fille, demanda celle-ci.

—Absolument seul.

—Elle vous écoute donc maintenant ?

—Mademoiselle Miguelin commence, en effet, à goûter quelque plaisir à mes discours.

—Sirène, va ! dit plaisamment la marquise.

Miguelin se frottait les mains.

Pendant ce temps, Juliette, enfermée dans sa chambre, écrivait à Roger une longue lettre par laquelle elle l'initiait aux projets du comte et qui devait, grâce au jardinier, parvenir à son adresse dans la soirée de ce jour.

(*A continuer.*)

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { $5000. / 3000. / 1500.

PRIX DU BILLET :

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police :

Tirage tous les jours.

24déc—

CAZADE & CROOKS,

No 26 Beaver Street,

NEW-YORK,

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO. pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,

6juin—1an—MarJS 139 rueGravier.

ATTENTION !

Grand Déballage !

G. MONIÉ, No. 54 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que : Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. Cheveux de qualité supérieure. Savon de laitue extra à $1 la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

$5,000 à celui qui prouverait que le COLD CREAM racine californienne ne rajeunit pas

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à MME MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.

Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames

7 nov—1 an—D Me V

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

COMMERCE

(Commercial Insurance Company)

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1873 :		
Incendie	$58,044 65	
Mer	27,215 93	
Rivières	83,986 55	
	$169,247 13	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873	12,464 79	
	181,711 92	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1873	16,813 77	
		$164,893 1
Payé, pertes par l'incendie	21,596 24	
Payé, pertes sur mer	3,719 58	
Payé, pertes sur les rivières	15,937 52	
	41,253 24	
Payé, réfaction (rebate)	25,308 48	
Payé, reassurance	6,696 25	
Payé, primes remboursées	580 45	
Payé, taxes	7,513 53	
Payé, dépenses casuelles	2,651 14	
Payé, loyer	4,680 35	
Payé, dépenses, salaires, &c	15,398 48	
	103,964 07	
En moins, profits et pertes et intérêt	25,056 12	
		78,927 96
Bénéfice net		$85,970 20

ACTIF.

Billets d'actions	$16,770 00
Effets à recevoir	107,899 31
Meubles	4,983 93
Actions Harbor Boat	850 00
Bons de la ville	1,320 00
Effets en voie de recouvrement, net	37,958 02
En caisse	227,055 12
	$396,786 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, notaire, ce 16 avril A. D. 1873.

EDGAR GRIMA, Notaire Public.

Le 14 avril 1873, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT PIASTRES par action sur le capital de la Compagnie, dividende qui provient des bénéfices de l'année dernière et qui sera payé, aux bureaux de la Compagnie, à dater du 21, comptant sur toutes les actions payées; sur les actions non payées, DIX piastres par action, à porter au crédit du paiement définitif des billets d'actions, et DIX piastres comptant. Il a été résolu de plus d'allouer 8 pour cent d'intérêt l'an sur toutes les actions payées comptant, de la date du paiement au 31 mars 1873.

J. H. OGLESBY, Président.

JOHN T. HARDIE, Vice-Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire,

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1873. 19 avril—1m

RAPPORT TRIMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de l'Etat.

(SYSTEME MUTUEL.)

ETAT, le 29 mars 1873, à la clôture des affaires :

ACTIF.

En caisse	$719,106 86
Chèques sur d'autres banques	565,084 32
Portefeuilles	1,111,346 72
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	516,000 00
Primes sur bons pour garantir la circulation	55,000 00
Actions et autres garanties	22,028 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	316,221 11
Dû par d'autres banques et banquiers	164,504 25
Propriétés foncières	280,064 87
Mobilier et installations	10,706 66
Taxes payées	5,671 12
Dépenses courantes	17,006 98
	$3,443,323 36

PASSIF.

Dû à des déposants	$2,666,216 66
Dû à des banques et à des banquiers	142,400 16
Circulation non rachetée	330,000 00
Capital	830,000 00
Surplus	38,215 00
Dividendes non payés	7361 43
Escompte, trois mois	$19,222 61
Change	32,006 83
Intérêt	10,010 00
Profits et pertes	3,307 74— 68,347 25
	$3,443,323 36

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

(Payable à dater de lundi, 14 avril 1873.)

Actionnaires, 3½ pour cent pour trois mois.

Déposants, ½ pour cent pour trois mois.

SAM'L H. KENNEDY, Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. 6 avril—1

E. H. REYNES & BRO.,

Varieties Alley—Cotton Exchange Building Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres. Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati. Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco. [illegible]

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les gentlemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par sa tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonfle, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé se font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre aulit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments soient du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer les aliments, tel est le rôle de l'estomac et si le coureur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digèrera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux !

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour de NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—

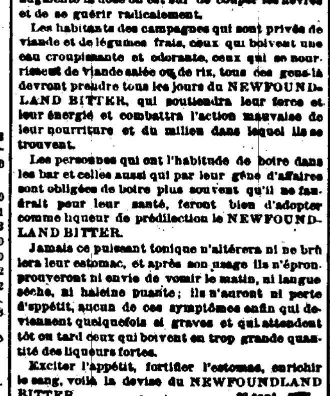

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 565 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers, MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé. FOURNEAUX de cuisines et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES de MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque. FOURNEAUX doubles, élevés, de Wareen, pour coke ou charbon. FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

4 oct—6 mois—

American Mutual Insurance Association of New Orleans,

AU No 25 DU COMMERCIAL PLACE, Entre les rues Camp et St-Charles.

Capital - - - - $500,000

(Strictement pour le feu.)

Les personnes qui désirent se faire assurer ont le privilège de faire deux paiements par an et ont droit, à la fin de l'année, à une partie égale des dividendes ou à la réfaction (rebate) habituelle.

La compagnie assure contre les risques du feu, exclusivement, en ville ou dans les campagnes, aux plus bas taux de primes.

D. LEUBRIE, Président.

R. MEYER, Secrétaire. O. A. ASCH, Surintendant des agences.

DIRECTEURS :

F. Seling,	E. Weber,	R. Broderick,
Jas. Buckley,	W. Peberdy,	F. F. Anderson,
H. Marquart,	F. Rainer,	J. Hollander,
G. E. Leda,	H. Holbert,	W. Hipper,
J. B. Vergne,	A. S. Cutler,	[illegible]
M. Ascona,	L. Schermann,	W. Leonard,
Hugo Redwitz,	J. Pique,	C. [illegible]
Wm. Ewen,	Wm. Stuart,	J. [illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, capt. ——, samedi, 31 mai.

VILLE-DU-HAVRE, capt. Surmont, samedi, 14 juin.

PEREIRE, capt. Danré, samedi, 28 juin.

SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 12 juil.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $125. | Seconde cabine, $65.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen et qui retournent en prenant les steamers de cette ligne évitent les voyages inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret et passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—41tf Gallier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glasgow et New York, savoir :

LOUISIANA,	de 2500 tonneaux,	capt. Stewart.
MINNESOTA,	2500	capt. Hamlin.
ALABAMA,	2500	capt. [illegible]
PENNSYLVANIA,	2500	capt. Flint.
VIRGINIA,	2500	capt. Braes.
GEORGIA,	2500	en construction.

Les steamers de cette ligne partiront

Pour Liverpool, comme suit :—

LOUISIANA le ou près du SAMEDI, 24 Mai.

MINNESOTA 12 Juill

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent le barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage (excellent emménagement), s'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No. 29, rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ROSS, SKOLFIELD & CO., No. 9, Chapel Street, Liverpool.

LEWIS T. MERROW & CO., No. 65, Great Clyde Street Glasgow.

6 oct—

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Hâvre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie,

Germania, Capt. Winzen, Saxonia, Capt. Brandt, Vandalia, Capt. Franzen,

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans
"Vandalia"			
Fév. 1	Fév. 4	Fév. 7	Mars 12
"Germania"			
Mars 29	Avril 1er	Avril 6	Mai 7—1873

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Hâvre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg (éventuellement au Hâvre), pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR :

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg :

Première Cabine, $150—Entrepont, $45.

Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :

Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du Continent, entre le Hâvre et Cronstadt. MM. Focke et Wilkens, à Galveston, et Mr. Ernest Caulin, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'aux lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie, de la Nouvelle-Orléans.

Pour de plus amples détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents-Généraux, 120, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux de Passage, 61, Broadway, New York. 2 sept—6m

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit :

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	29 janvier.	2 mars.
Hannover	26 février.	30 mars.
Strassburg	26 mars.	30 avril.
Frankfurt	9 avril.	17 mai.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :

Chambre — $130 en or.

Entrepont — 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême :

Chambre — $130 en or.

Entrepont — 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :

Chambre — $50 en or.

Entrepont — 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, seront délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

NEW ORLEANS,

GEO. CROMWELL,

GEO. WASHINGTON,

CORTES,

ST. LOUIS,

Le steamer

GEORGE CROMWELL, S. L. Clapp commander,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 31 mai, à 8 h. A. M.,

Passage — $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, directement – Départ, SAMEDI, le 31 mai, à 5 P. M., Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe

JUNIATA, capt. Catherine,

Pour fret ou passage, s'adresser à

EDW. A. YORKE, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer YAZOO, cap. Barrett, suivra et partira à son jour régulier.

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans.

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS, LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRENEES.

31 janv—1an

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP, SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuges, Moulins à scie, [illegible] Moulins à coton, Grilles [illegible] [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fouchet.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

16août—1an LEEDS & CO.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG......Directeur,

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, &c.

Bouilloires de toute espèce, Cheminées et Tuyaux de bateaux, en fer, Barres de grates et toute espèce de fer. [illegible]

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

60......PASSAGE DE LA BOURSE......6 Entre Bienville et Conti.

SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non, de la réduction de l'assessment, dans les cas où les estimateurs ont exagéré la valeur des propriétés imposables de [illegible] [illegible]

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à haute pression CREOLE, Capitaine Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 6 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 6 heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le steamer ira jusqu'à Pôle Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il partira de Pôle Landing, pour le retour le Mardi et le Vendredi, à 6 heures du matin; de Mandeville, tous les matins et les DIMANCHES SOIR.

Pour les excursions—le steamer partira, tous les DIMANCHES MATIN, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Agent.

1er mai Aux Nos 26 et 28 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche.

Compagnie de Paquebot Quotidien de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à haute pression, de la malle des Etats-Unis, CREOLE, Capitaine Wm Hanover,

reprendra, pour les familles et autres, son service régulier du dimanche. Il partira, pour les susdites villes, le DIMANCHE, 6 AVRIL, et tous les dimanches, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée des chars de sept heures et demie du matin. Il reviendra le soir, à temps pour les chars de sept heures.

Repas servis à toute heure, le restaurant et la barre ayant été affermés par H. Deligne.

Prix de l'excursion—aller et retour......$1 00

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA, Agent.

29 mars—4m Nos 26 et 28 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, Sam. Ayles et C. Grice, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

7 sept—1m JNO. JAMES, [illegible]

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Pour Opelousas Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PERSEVERANCE, capitaine H. Bread, commis, J. B. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

BRITTON & EFFLER, Agents, No 108 rue Gravier.

Agents, G. CARRIER, Washington, Mavril— J. DUBOURDIEU, Port Barré.

Bateau de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine. Le bateau à vapeur ST.-MARY, capitaine Jno. C. Mitchell; Geo. O. Hamilton et Tom J. Dewey, commis, partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Sutton, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.

M. W. JOYCE, No 12, rue Front.

J. E. GARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.

JNO. JANNEY, No 182, rue de la Commune.

12févr—

Baton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Baton-Rouge, ou au Red-Bend de Grosse-Tête.

Partira tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 1 heure P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. B. Greathouse, commis J. F. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1nov—6m E. O. MELANÇON, 11, rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. P. Aucoin, Commis F. A. Charlet.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

14 juill—1an E. RIVET, No 11 rue Conti

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

51......RUE TCHOUPITOULAS......51 NOUVELLE-ORLEANS.

30 juin—1an

STOMACH BITTERS !

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné (et, pourvu que ce pays en trouvent quelques-uns de supérieurs ce pays) reconnaissent qu'il est au nombre des plus efficaces. Il est fait d'écorce et d'herbes dont la [illegible] précise les propriétés; il prévient mieux qu'aucune boisson de ce genre, les

Maladies d'été, la Bile, les Fièvres, les Fièvres Intermittentes, l'Indigestion, la Dyspepsie.

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de tonique que les membres du remède aussi généralement recommandé, que le peuple ait aussi bien accueilli que [illegible] aujourd'hui sous le nom de

HOME STOMACH BITTERS.

B.E. Castendyk,

Seul Agent au Sud, No 23 rue Tchoupitoulas

14 août—1an—Mere,V.D

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités :

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis.

PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis.

MÉDAILLON EN OR, en 1868, à la Foire du Palais de la Louisiane;

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

40......RUE DU CAMP......40

Et achetez un "BRILLIANT".

HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 40 de la rue du Camp.

On peut trouver également toute espèce de fourneaux de cuisine et dorés [illegible] de ferblanterie et toute espèce [illegible] de ménage

12 oct—1an.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 112 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$87,128 72
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$64,567 60	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	42,[illegible]	
		[illegible]
Total de l'Actif		[illegible]

DÉCLARÉ :

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS :

Henry Abraham,	E. Hahn,	[illegible]
A. Eimer Bader,	Jno. Keller,	[illegible]
N. A. Baumgarten,	Th. Lienhard,	[illegible]
[illegible]	R.F. Del Banco,	[illegible]
Isaac Scherck,	H. Heiss,	[illegible]
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	[illegible]
Louis Schneider,	H. Fink,	[illegible]
L. Weinschenk,	H. B. [illegible]	[illegible]
J. B. Wildermann,		

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[redacted]

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 26 mai 1873.

Les trains partiront à [illegible] h. du matin et à [illegible] h. de l'après-midi. Ils arriveront à [illegible] h. du matin et à [illegible] h. de l'après-midi.

Le train express de [illegible] h. du soir ne s'arrête qu'aux stations régulières.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Ce train part tous les jours (le Dimanche excepté) pour Ocean Springs et les stations intermédiaires, à 3 heures et quart de l'après-midi, et part d'Ocean Springs pour la Nouvelle-Orléans tous les jours (le Dimanche excepté) à 6 heures du matin, s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN vont sans désemparer jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg et aux sources de la Virginie. Les trains se relient très exactement avec ceux [illegible] les plus populaires de l'EST, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel ainsi qu'au Dépôt.

S. H. SCRANTON, Surintendant Général.

R. P. SHUTE, Agent général des billets.

1er juin

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[redacted]

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after May 25th 1873 TRAINS

will leave at 8 A. M. and at 5 P. M.

arrive at 4 A. M. and at 4 P. M.

Express train stops only at regular stations.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS—Leaves New Orleans every day (Sunday excepted) for Ocean Springs and intermediate stations at 3:15 P. M.; Returning, leaves Ocean Springs daily (Sunday excepted) at 6 A. M. Arrives at New Orleans at 8.30 A. M. Stopping at all way stations.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs.

For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

S. H. SCRANTON, Gen'l Superit.

R. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

L'embarcadère du chemin, en ville, est établi à l'ancien dépôt, rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...... [illegible] cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

A partir de la susdite date, le service sera comme suit :

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
7½	"	8	"
9	"	10	"
10½	"	11½	"
12	"	1	P. M.
1	P. M.	2½	"
2	"	3½	"
3	"	4	"
4	"	5½	"
5	"	6	"
6	"	6½	"
7	"	7½	"
8	"	8½	"
9	"	9½	"

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, à partir de 5 h. P. M.

Un train à vapeur quittera le dépôt de la ville tous les dimanches matin à 4 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

[redacted]

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit :

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	[illegible] A. M.	Express	11:00 P. M.
Malle	[illegible] P. M.	Malle	9:45 A. M.
Accommodation	[illegible] P. M.	Accommodation	[illegible] A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule par laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, et Humboldt sans changement. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et l'on obtient tous les renseignements au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur Général. 18jan—1an

[redacted]

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows : (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.30 A. M.	Express	11.20 A. M.
Mail	4.45 P. M.	Mail	3.45 P. M.
Accommodation	4.40 P. M.	Accommod.	8.50 A. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville and Humboldt without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given, corner Camp and Common streets, under City Hotel, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. jan16—1y

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan

Recevant la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

[illegible]

Compagnie d'Assurance "Hope."

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP.

CONFORMÉMENT à la Charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873			$[illegible]
Sur les risques d'incendie	$76,372 [illegible]		
Sur les risques de mer	10,[illegible]		
Sur les risques de rivière	[illegible]	[illegible]	
Montant au crédit du fonds de réserve		20,[illegible]	$[illegible]
Pertes payées dans la même période—Savoir : sur les risques d'incendie	36,[illegible]		
Sur les risques maritimes	2,[illegible]		
Sur les risques de rivière	[illegible]	39,[illegible]	
Moins : [illegible] p. c. pour taux aux assurés	11,[illegible]		
Réassurance	5,[illegible]		
Primes rendues	3,[illegible]		
Loyer	2,[illegible]		
Taxes	10,[illegible]	37,[illegible]	
Dépenses, intérêt en moins		3,[illegible]	51,[illegible]
			$44,[illegible] 77
Réserve pour les risques non terminés au 30 avril 1873	21,[illegible]		
Montant de l'actif considéré perdu et passé à profits et pertes	12,[illegible]		

ACTIF DE LA COMPAGNIE

Prêts garantis par première hypothèque sur propriétés foncières dans cette ville	$[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Billets pour primes à courte échéance	[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Biens fonciers	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 10 mai 1873.

JNO. L. LARESCHE, Troisième Justice de Paix.

DIRECTEURS:

John I. Adams,	W. A. Gordon,
J. C. [illegible]	F. Laborde,
F. Michoudet,	A. Giraud,
Henry Abraham,	Hy. Peychaud.

A une assemblée des actionnaires tenue le 21 avril 1873, les articles d'amendements suivants à la Charte de la Compagnie ont été unanimement adoptés :

ARTICLE I.

1. Après l'année fiscale, expirant le 30 avril 1874, et à la fin de chaque année fiscale suivante, les actionnaires auront annuellement, sur les profits un intérêt de dix pour cent sur leurs actions payable le premier lundi de juin suivant.

2. Le balance des profits sera payée, comme ci-dessous, aux assurés, en proportion des [illegible] [illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ASSURANCES.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL

—DU—

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 28 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873—savoir :

Primes de l'année		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de rivières	234,[illegible]	
Sur risques de mer	85,[illegible]	
		$[illegible]
En moins— Primes non expirées le 30 avril 1873	$[illegible]	
En moins— Primes remboursées	21,[illegible]	
		$114,[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
Pertes payées, savoir— Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de rivières	172,[illegible]	
Sur risques de mer	54,[illegible]	
	$[illegible]	
Réassurances	37,591 [illegible]	
Réfaction (rebate)	33,276 [illegible]	
Taxes payées	21,341 [illegible]	
Dépenses générales	65,[illegible]	
		$[illegible]
Balance		$[illegible]
En plus— Escompte, intérêt, épargnes reçues	$[illegible]	
En moins— Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et chomé intérêt des accumulations	120,[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	66,[illegible]
Effets à recevoir, prêts sur gages	[illegible]
Effets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville	[illegible]
Bons de la ville et autres bons	[illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Immeubles	[illegible]
	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant nous, ce 26 mai A. D. 1873.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 août 1873, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,000,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE-CINQ pour cent aux actionnaires sur le montant ([illegible]) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Jos. W. Carroll,
Samuel E. Moore,	A. Brittin,
J. J. Warren,	J. T. Pace,
R. T. Buckner,	A. H. May,
Sam'l Friedlander,	S. H. Snowden,
H. Frellsen,	T. Lyth. Lyon,
Wm. H. Pike,	Wm. C. Raymond,
A. A. Yates,	James S. Prestidge,
	Samuel H. Boyd.

26 mai—1m

Association d'Assurances Mutuelles

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Bureau, 162, rue du Canal,

CINQUIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

PREMIER TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1873, finissant le 31 mars 1873 :

Primes d'incendie	$[illegible] 85	
" maritimes	211,104 60	
" de rivières	142,124 46	$[illegible] 2
En moins — primes non expirées	202,[illegible] 01	
Primes remboursées	1,[illegible] 47	203,[illegible]
Primes nettes acquises		$[illegible]
Ajouté intérêt et loyer		35,[illegible]
Total		$461,[illegible] 85
Pertes par les incendies	$17,[illegible] 71	
" sur les mers	66,[illegible] 17	
" sur les rivières	14,[illegible] 20	
Réservé pour pertes non réglées	205,[illegible] 00	
	$[illegible]	
Réassurances	50,[illegible]	
Dépenses, licences et taxes	21,[illegible]	
Refaction (rebate)	9,[illegible] 11	
Profits et pertes	2,[illegible]	433,[illegible] 64
Profits nets		$28,317 21

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$[illegible] 31
Montants en mains et en Europe	168,[illegible]
Billets et effets à recevoir	262,[illegible] 25
Actions et Bonds	114,327 66
Propriétés foncières	192,[illegible]
Primes en voie de collection, y compris les primes acquises dans le premier trimestre, appelées en plein	275,[illegible]
Primes sujettes à l'assessment dans les trimestres suivants, conformément à la charte	229,[illegible] 65
Total de l'actif	$1,547,410

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour d'avril 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de collecter immédiatement le montant total des primes acquises dans le premier trimestre de 1873, et de payer aux actionnaires, après le règlement des dites primes, un dividende d'intérêt trimestriel de deux et demi pour cent sur le montant du fonds capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Charles Cavaroc,	Arthur Poincy,
Charles De Ruyter,	J. Reid,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Lavert.

avril—1m

JOSEPH PEARCE vs. ANNE HORTENSIA TRITT, épouse de MICHEL ANDRÉ BOWLES.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie vente, adressé par l'Honorable et Juge Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procèderai, le LUNDI, 30 juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants sise rue Royale, entre celles du Canal et de St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après désignée, savoir :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Cent Trente-Cinq, borné par les rues de l'Esplanade, Plauché, Kerlerec et Villeré. [illegible]

[illegible]

W. J. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

—4,22 dil jn

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Primes de l'an née expirée le 31 Décembre 1872 :		
Sur les risques d'incendie	$312,387 [illegible]	
Sur les risques de mer	33,[illegible]	
Sur les risques de rivières	29,[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En moins—primes non expirée le 31 décembre 1872	$132,[illegible]	
Primes remboursées	6,[illegible]	
		138,[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
Réassurances	$[illegible]	
Pertes sur les incendies	$[illegible]	
Pertes sur mer	55,[illegible]	
" sur rivières	2,[illegible]	
Pertes sur les incendies, non réglées et réglées, mais non dues	126,[illegible]	
Réserve (exigée par la charte) de 2 1/2 pour cent sur les polices, pertes	20,[illegible]	
Frais, taxes, intérêts	2,[illegible] / 14,[illegible]	
		[illegible]
Bénéfice		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Bons de la ville et autres bons, valeur au comptant	$[illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires	$[illegible]
Actions de la Cie du gaz et autres actions	[illegible]
Billets à recevoir, pour primes	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
Montant entre les mains de banquiers de Londres	[illegible]
Réassurance	[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp, valeur au comptant	[illegible]
Propriété dans la rue Dauphine, valeur au comptant	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital	$[illegible]	
Réservé pour primes non expirées	132,[illegible]	
Réservés pour réclamations non-réglées	20,[illegible]	
Dû pour balance aux réassurances	$[illegible]	
Dividende aux assurés	[illegible]	
Surplus au-delà du passif	[illegible]	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 29 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants, lesquels, [illegible] le montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit :

20 pour cent sur les primes d'incendie,

20 pour cent sur les primes de rivières.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de [illegible] pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS :

Geo. Urquhart,	M. Payne,
C. T. Dugazon,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reicnard,
T. Bailly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.
Mloa—1 an	

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 62 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé....................$500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872.

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872 :		
Sur risques d'incendie	$[illegible] 77	
Sur les risques de mer	55,[illegible]	
Sur les risques de rivières	41,[illegible]	$[illegible]
Plus — les risques non expirés de 1871		[illegible]
Moins—les risques non expirés de 1872	$[illegible]	
Primes remboursées	3,[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
Pertes, etc., payées dans la même période :		
Risques d'incendie	$[illegible] 77	
Risques de mer	23,[illegible]	
Risques de rivière	12,[illegible]	[illegible]
Plus, pertes non encore réglées	$12,[illegible]	
Fonds réservé	10,[illegible]	
Réassurance	4,[illegible]	[illegible]
Frais généraux et dépenses		$[illegible]
Intérêt sur le capital	$[illegible]	
Moins l'escompte et l'intérêt	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit :

Bons de chemins de fer de la ville, bons de la ville, de l'Odd Fellows' Hall, et des Turners' Association	$[illegible]
Actions de Banques, de la Cie du Gaz et des Cies d'Assurance	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres Cies. d'assurance	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, JR., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873 :

John G. Gaines,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
B. Bloom,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. E. Seymour,
Richard Flower	J. Weis,
R. W. Taylor	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Boyle,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Abeau,	R. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	R. T. Turton,
Scott McGehee,	Isaac L. Haas.
Janv—28*	

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No 104 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant :

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 25 juin 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 10 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de [illegible] POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes [illegible] [illegible]

— Directeurs —

[illegible]	Placide McCord,
[illegible]	[illegible] Gérard,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	J. M. Allen,
[illegible]	Alex. Lasalle.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.		
Primes d'incendie		$[illegible]
Primes de rivières		27,[illegible]
Primes de mer		14,[illegible] 27
		$[illegible]
En moins, primes remboursées		1,[illegible]
		$[illegible]
Payé dans l'année —		
Pertes par l'incendie	$[illegible]	
Pertes sur les rivières	2,745 41	
Pertes sur mer	4,[illegible]	
Réassurances	$[illegible] 14	
Loyer	2,[illegible]	
Taxes	2,[illegible]	
Dépenses	4,[illegible] 14	
Réduction (rebate)	14,[illegible]	
Réservé pour risques non expirés	32,[illegible]	
Dépenses, escomptes et intérêt	3,[illegible] 77	117,[illegible]
		$12,[illegible] 76

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Prêts garantis	$[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	31,[illegible]
Effets à recevoir pour primes	14,[illegible]
Actions, bons et autres garanties	[illegible]
Propriétés foncières	21,[illegible]
Primes en voie de recouvrement	27,[illegible]
En caisse	14,[illegible]
	$[illegible] 74

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 mai 1873.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action, payable à dater du 15 du courant.

— DIRECTEURS —

A. CHIAPELLA,	E. E. GÉNÉRÈS,
W. B. SCHMIDT,	R. W. ADAMS,
C. KOHN,	J. J. FERNANDEZ,
ED. BURTHE,	P. LABORDE,
A. TERTROU,	A. GIRAUD,
J. BAYLE,	E. SALOY,
A. BONNECAZE,	H. ROSSELANC.
16mai—1m	

Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1873		$[illegible] 64
Savoir : Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible] 47	
En moins—primes non expirées et remboursées, réassurances et réfaction (rebate) sur primes		[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
Pertes par l'incendie	$[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes sur rivières	[illegible] 77	
Taxes, etc.	$[illegible]	
Dépenses, profits et pertes, escompte	[illegible]	
		$[illegible] 67
Bénéfice		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit aux taux les plus bas du marché :

Bons de la ville et autres bons	$[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Actions et scrip de Compagnies d'Assurance	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Billets hypothécaires	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible] 77
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse et en Banque	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce [illegible] février 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. No [illegible] de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer sur demande [illegible] [illegible]

CHARLES BRIGGS, Président.

ANT. CARRIÈRE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Hosald,
Geo. A. Fosdick,	B. Jamison,
B. Brugier,	R. S. Howard,
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Fortier,	Aug. Bohn,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
M. F. Stockmeyer,	Wash. Morton,
Henry J. Voss,	William Knox,
E. Marqueze,	W. S. Bailey,
Chas. Weinbear,	J. H. Livaudais,
A. Lescant,	Alfred Viavant,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Edwd Murphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lani,
W.C. Black,	John Weeks,
Geo. W. Hynson.	

17 mars—

VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872 :

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante :

Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé sera payé aux porteurs du dit scrip, à dater du 15 février 1873.

ALF. MOULTON, Président.

WM. H. PERKINS, Vice-Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

[illegible]

Estate of James N. Ogden.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE—New Orleans, May 5th 1873. This is to give notice : that on the [illegible] a warrant in bankruptcy was issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana against the estate of James N. Ogden, of New Orleans, the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the [illegible] day of May, A. D. 1873, at 12 o'clock, M., at the No [illegible], [illegible] Place, New Orleans, before [illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.